



## Séjour en Angleterre à Gloucester

**21 mars - 26 mars 2016**

### ⇒ Dates du séjour

- **Départ : le lundi 21 mars à 13h00** au collège avec **1 pique-nique**.
- **Retour: le samedi 26 mars** en début d'après-midi, au collège.

### ⇒ Papiers obligatoires:

→ carte d'identité OU passeport en cours de validité. (jusqu'à la date de retour du voyage)

Merci à toutes les familles dont l'enfant n'est pas en possession de l'un de ces documents de procéder **dès à présent** à une demande auprès de la mairie de votre domicile. Un enfant n'ayant pas de pièce d'identité en règle ne pourra pas participer au voyage.

Nous ramasserons les carte d'identité ou passeport de votre enfant afin d'en faire une photocopie au retour des vacances de Noël.

Veillez nous informer **très rapidement** si votre enfant ne possède pas la nationalité française.

→ Formulaire d'autorisation de participation d'un élève mineur à une sortie ou un voyage scolaire

**A rendre au professeur d'anglais de la classe. Document obligatoire, l'autorisation de sortie du territoire n'étant plus demandée.**

→ carte européenne d'assurance maladie

Il est indispensable que votre enfant soit en possession d'une **carte européenne d'assurance maladie**, qui permet de bénéficier de la prise en charge (totale ou partielle) des soins médicaux à l'étranger. Elle est gratuite et s'obtient en s'adressant à votre caisse d'Assurance Maladie :

<http://www.ameli.fr/assures/index.php>

Il vous faudra créer un compte avec votre numéro de sécurité sociale et demander un code pour accéder à votre compte. Vous pourrez ensuite demander en ligne une carte pour votre enfant.

**Important : Nous ramasserons toutes les cartes d'ici la fin du mois de janvier.**

### ⇒ Financement

**Cout du voyage : 316 €** tous frais compris: transport, traversée, hébergement, repas, visites et assurance annulation.

Comme nous nous devons de respecter les délais de paiement auprès de notre organisme "Espace Europ", nous vous demandons de bien vouloir respecter les échéances de paiement précisées en annexe.

## **Aide(s) au financement :**

**Vous pouvez solliciter une aide financière auprès du CCAS de La Rochelle qui après étude de votre dossier peut vous accorder une aide pour financer le voyage de votre enfant.**

**Sachez également que les chèques vacances sont acceptés.**

**Enfin , vous pouvez solliciter l'aide de votre comité d'entreprise si vous en avez un . Les justificatifs éventuels sont à demander au bureau de l'intendance.**

### **⇒ Assurances :**

Pour un séjour à l'étranger **l'assurance scolaire** est obligatoire ; merci de nous faire parvenir votre attestation si vous ne l'avez pas déjà fait.

### **⇒ Fiche médicale**

Merci de nous faire parvenir également la fiche médicale soigneusement complétée et signée. Si votre enfant a un traitement médical permanent, ou est sous traitement au moment du départ, veuillez nous laisser toutes les coordonnées nécessaires, original d'ordonnance et/ou lettre du médecin ainsi que les médicaments dans une trousse au nom de l'enfant. S'il possède sa carte de groupe sanguin, qu'il la conserve sur lui.

**Pensez par ailleurs à faire établir une ordonnance de principe par votre médecin traitant pour toute prise éventuelle de médicament pendant le voyage (y compris des médicaments tel que le paracétamol ) et à nous la remettre avant le départ.**

### **⇒ Argent de poche**

L'argent de poche éventuel, **dont l'élève est entièrement responsable**, est à changer en livres Sterling **AVANT le départ.**

### **⇒ Savoir – Etre**

Nous vous rappelons que l'enfant effectue ce séjour en temps scolaire, et qu'il doit donc respecter le **règlement intérieur du collège.**

**Les téléphones portables seront autorisés à titre exceptionnel pendant la durée du séjour.**

Ils seront sous l'unique responsabilité de l'élève et **devront être éteints pendant la journée.**

Nous laisserons chaque soir un temps libre pour l'utilisation du portable.

Les enseignants seront par ailleurs en contact permanent avec l'établissement scolaire.

Un blog va être spécialement créé sur la page d'accueil du site du collège et pourra être consulté chaque jour par les parents.

En cas de mauvaise conduite, et si l'élève par son attitude perturbe gravement le bon déroulement du séjour, nous pouvons être contraints à un rapatriement aux frais des personnes responsables de l'enfant.

Nous vous remercions de votre confiance et nous espérons pouvoir apporter à nos élèves un enrichissement culturel et linguistique pendant ce séjour.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**L'équipe organisatrice du projet Angleterre.**